

1510 (9 AVRIL).

Permis à Mathieu Audier, m^e part^{er} de
Limoges, de frapper jusqu'à 600 marcs
d'œuvre de petits deniers tournois.

Même permission pour 400 marcs
d'œuvre à Jacques Basire, m^e part^{er} de
Tours.

(Ibidem.)